Décision 22-DCC-125 du 15 juillet 2022

relative à la prise de contrôle exclusif de sept cliniques appartenant au groupe Almaviva par la société Sagesse Retraite Santé

Posted on: 19 juillet 2022 | Secteurs :

SANTÉ

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notifiante	Sagesse Retraite Santé
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1
Décision simplifiée	Non
Entreprise(s) ou organisme(s) concerné(s)	Groupe Almaviva

Lire

le texte intégral de la décision

447.04 Ko